



ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025/11-13

Le Maire de Saint Pierre la Garenne

VU le code de la route ;

Vu le code de l'occupation des voiries ;

VU le décret N°97-683 du 30/05/1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et notamment son article R. 20-47;

VU la demande de Monsieur Jérôme ALIX pour l'entreprise VEOLIA en date du 13/11/2025,

ARRÊTE

Article 1 : Afin d'effectuer des travaux de terrassement sous chaussée pour la réparation d'une fuite d'eau potable rue de Pacy, la circulation sera fermée dans les deux sens dans l'emprise des travaux :

A compter du 13/11/2025 et ce jusqu'à la fin des travaux.

La durée de réglementation est estimée à **1 jour**.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Société chargée de la livraison.

Article 3 : Ampliation sera adressée à

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gaillon,
M. le Lieutenant du Centre de Secours de Gaillon.

St Pierre la Garenne, le 13/11/2025

Le Maire,
Liliane BOURGEOIS



Liliane Bourgeois